



## **Compte rendu du comité technique local du 28 septembre 2020**

Un comité technique local s'est tenu le 28/09/2020 la cité administrative d'Avignon.

La séance était présidée par Bertrand GAUTIER et a débuté à 9h, elle s'est achevée à 16 heures 40.

La délégation FO-DGFIP Vaucluse était représentée par Mireille COMPAGNAT (titulaire), Christian PERNOT ( expert) et Thierry VALL (expert).

### **Introduction de la séance**

Pour commencer, chaque organisation syndicale a lu sa liminaire (la nôtre est jointe au présent compte-rendu et également disponible sur notre site web).

Le président a précisé que la crise sanitaire avait révélé l'importance des missions de la DGFIP mais que cette dernière devait poursuivre sa transformation.

Il a aussi indiqué que la protection de la santé au travail primait et que le recours au télétravail allait fort probablement se développer, dans la limite de 3 jours.

Pour l'heure, les portables ont été fléchés en direction des personnes vulnérables.

D'ici fin novembre 2020, 150 PC supplémentaires devraient arriver pour notre Direction. Le DDFIP a rappelé que la démarche pour le télétravail était volontaire.

En outre, sur le terrain économique dans le Vaucluse, peu d'entreprises se trouvent en difficulté à l'heure actuelle.

Concernant le projet du NRP, la crise sanitaire due au COVID 19 a interrompu la concertation. Le DDFIP a regretté l'absence d'échanges sur cette question. La délégation FO DGFIP 84 lui a demandé que le CTL se prononce sur le NRP par un vote. Le DDFIP a refusé, arguant que ce jour, un simple point d'information était prévu. La délégation FO lui a rappelé que le projet s'appliquerait dès 2021 et que le CTL n'avait toujours pas organisé de vote sur ce sujet.

### **Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Valréas et Vaison-la-romaine**

Les procès-verbaux des CTL d'octobre 2019 et de novembre 2019 ont été approuvés.

Concernant le changement des horaires d'accueil de Vaison-la-romaine et de Valréas, les organisations syndicales Solidaires finances publiques et FO finances publiques ont voté contre, la CGT finances publiques a refusé de prendre part au vote et demandé que ces changements d'horaires soient inscrits au CHSCT.

La délégation FO DGFIP 84 a pris la parole pour préciser que l'amplitude de des horaires d'accueil était trop importante et que ces changements d'horaires masquaient une volonté de supprimer des postes.

Lors des échanges, le président a précisé que les horaires d'accueil des autres trésoreries seraient revus .

### **Accueil des services de la cité administrative d'Avignon**

Les représentants du personnel ont relevé un alignement de tous les services sur les horaires du SIP.

Pour l'ensemble des services des impôts des entreprises, une proposition d'alignement des horaires sur les horaires des CFP soit 8h30-12h sera faite.

Pour le service des impôts des particuliers d'Avignon, les vigiles seront reconduits de mois en mois jusqu'à la fin de la campagne de la taxe d'habitation.

Sur cette question, la délégation FO DGFIP 84 a demandé quelles étaient les conséquences des changements d'horaires sur les autres services que ceux mentionnés par la Direction (trésorerie Amendes, SIE et SIP Avignon). La Direction a répondu que la trésorerie municipale et la paierie accueillait peu d'usagers. FO DGFIP 84 a répondu que des agents étaient tout de même contraints d'assurer une présence au guichet de la Municipale jusqu'à 13 heures. Nous n'avons pas eu d'informations sur le CDIF et le SPFE.

### **Sur la réorganisation du service de la publicité foncière**

Concernant les services de publicité foncière qui font l'objet d'une fusion. La direction a détaillé le plan de redressement mis en œuvre.

- 2 contractuels seront recrutés au SPF, la centrale ayant répondu positivement, les contractuels seront engagés jusqu'en août 2021.
- plusieurs EDR pérennisés
- plusieurs formations
- une refonte de l'organisation
- le soutien de la BNP-PF, ceci afin de réduire le stock 3 Pôles ont été créés, plus des référents.

La CGT finances publiques 84 a souligné que le retard accumulé était dû à la mise en place de FIDJI puis de téléactes en 2014. En effet, l'administration a anticipé des gains de productivité et supprimé des postes en conséquence.

Le recours aux contractuels, pour combler les suppressions d'emploi depuis quinze ans au moins, risque de devenir la règle.

Unaniment, les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

## **Sur la fusion des pôles de gestion fiscale en un pôle unique au sein du SIP AVIGNON**

Les dossier joints à la convocation au CTL étaient incomplets et il n'était pas possible de débattre. Ce sujet sera de nouveau abordé lors du prochain CTL le six octobre.

### **Formation professionnelle**

Sur le bilan formation de l'année 2019, concernant les éléments contextuels, il est constaté que 46 cadre A participent en tant que formateur ainsi que 22 cadre B.

De plus, 15 déplacements de formateurs ont eu lieu à l'extérieur et des prêts de formateurs d'autres DDFIP ont été constatés.

Le secteur du SPL manque de formateurs.

Le bilan quantitatif montre que le taux d'accès à la formation est en augmentation, ainsi que le nombre de bénéficiaires et le nombre de stagiaires.

### **Analyse de l'activité**

Les stages découverte se font dans le département d'affectation.

Concernant les e-formations, 153 e-formations sont répertoriées sur le catalogue.

L'absentéisme aux e-formations est en baisse, ce qui n'est pas le cas des formations en présentiel (absentéisme en hausse).

Le taux de réussite suite aux préparations aux concours est plutôt bon (de B en A).

En ce qui concerne les apprentis, 10 agents ont été recrutés depuis 2015, 2 ruptures anticipées ont été constatées, de plus, 38 volontaires service civique ont été engagés pour une période de 6 ans 9 mois.

Ils sont affectés essentiellement dans le SPF , SIP et au SDIF.

Les organisations syndicales ont voté pour le plan local de formation de 2020.

### **POINT NRP :**

La délégation FO DGFIP 84 a sollicité à nouveau un vote sur le projet du NRP.

Le Directeur a une fois de plus répondu par la négative. Selon lui, il ne devrait pas y avoir de vote sur ce thème avant le mois de novembre 2020, une fois la concertation achevée.

FO-DGFIP 84 a rappelé les suppressions d'emplois subies depuis 20 ans, et la nécessité du maintien de missions, et de structures de pleines compétences. La délégation a également souligné qu'elle avait le sentiment qu'il n'y avait pas de concertation sur le NRP mais de simples présentations de projets par la Direction.

Pour ce qui concerne les antennes des SIE, le président a affirmé que l'on n'y ferait pas toutes les tâches. Pour FO DGFIP 84, cette réduction conduira rapidement à la suppression de ces antennes.

Par ailleurs, le président a précisé que les SIP ne seront pas épargnés par les suppressions d'emplois.

## **Questions diverses**

FO DGFIP 84 a demandé si des ruptures conventionnelles avaient été demandées dans le département. Pour l'instant, un seul dossier a été déposé. Quelques demandes d'informations ont été répertoriées sur le sujet.

Une autre OS a alerté le CTL sur les problèmes rencontrés par le PRS (pôle de recouvrement spécialisé). En effet, ce service connaît des difficultés notamment liées à la forte augmentation de la charge de travail.

La délégation FO DGFIP 84 a évoqué les incidents qui se produisent de plus en plus régulièrement à la Trésorerie Amendes. Une autre organisation syndicale a souligné que les menaces ne pouvaient rester sans suite.

Le Président a rappelé qu'il appartenait aux collègues agressés de porter plainte. De son côté, la Direction envoie généralement un courrier aux contribuables se rendant coupables d'agressions verbales ou physiques.

Enfin, une autre OS a souligné que des objectifs chiffrés très élevés en matière de CFE avaient été imposés au PCE (pôle de contrôle et d'expertise) pour la fin de l'année. La Direction a répondu qu'ils constituaient une référence et non un impératif à respecter à tout prix.

---

### BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

PRÉNOM.....

N° MATRICULE (ex N° AGORA) .....

ADRESSE MÈL.....

GRADE .....

QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL..... %

AFFECTATION .....

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. –DGFIP)

Fait à .....le ..... (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu